



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**AVIS AU PUBLIC FAISANT CONNAÎTRE L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 030 125 18 N 0016, DÉPOSÉE PAR SAS SOLEIL DE MITRA EN VUE DE LA CRÉATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL D'UNE PUISSANCE PROJÉTÉE D'ENVIRON 1 MWC SUR LA COMMUNE DE GARONS**

**RAPPEL**

Par arrêté n° 30-2019-02-20-004 du 20 février 2019, le préfet du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé, auquel est annexée une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique.

À cet effet, M. Patrick LETURE, officier de la Marine Nationale en retraite, a été désigné commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera en mairie sise Grand Rue - 30128 GARONS, siège de l'enquête, pendant 32 jours, du vendredi 15 mars au lundi 15 avril 2019, aux jours et heures habituels d'ouverture. Chacun pourra consulter le dossier et, soit consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie, soit les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie, soit les transmettre par courriel à l'adresse suivante : "enquete-publique-photovoltaïque-garons@i-carre.net". Elles seront dans ce dernier cas tenues à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Gard : "http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques".

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants :

- le vendredi 15 mars 2019 de 8h30 à 11h30
- le mercredi 27 mars 2019 de 9h00 à 12h00
- le lundi 15 avril 2019 de 14h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement ; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique. Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à Monsieur le préfet de région en tant qu'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis tacite en date du 20 février 2019. Le courrier d'information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

Le dossier d'enquête publique y compris l'étude d'impact sur l'environnement, sera consultable pendant la durée de l'enquête :

- en mairie, sur support papier et support informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (les lundi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le mardi de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00, le jeudi de 8h30 à 12h00, sauf jours fériés)
- à la préfecture, sur support papier et support informatique (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité aménagement durable Grand Ouest - 1910, chemin de St-Étienne-à-Larnac 30319 ALÈS Cedex) sur rendez-vous au 04 66 56 45 50
- sur le site internet de la préfecture du Gard : "http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques".

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre au préfet du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Ce dernier en adressera copie à la mairie de GARONS.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de GARONS et à la préfecture du Gard (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité aménagement durable Grand Ouest - 1910, chemin de St-Étienne-à-Larnac 30319 ALÈS Cedex) aux jours et heures habituels d'ouverture, et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard : "http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques".

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Pablo FABRE - SAS SOLEIL DE MITRA 5, rue Anatole France 34000 MONTPELLIER - tél. : 06 01 25 56 71 mail : "pablo.fabre@elements.green".

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le préfet du Gard. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, un arrêté refusant le permis de construire, un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le préfet



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**AVIS AU PUBLIC FAISANT CONNAÎTRE L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 030 258 18 T 0032, DÉPOSÉE PAR SAS SOLEIL DE MITRA EN VUE DE LA CRÉATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL D'UNE PUISSANCE PROJÉTÉE D'ENVIRON 4 MWC SUR LA COMMUNE DE SAINT-GILLES**

**RAPPEL**

Par arrêté n° 30-2019-02-20-003 du 20 février 2019, le préfet du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé, auquel est annexée une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique.

À cet effet, M. Yves FLORAND, officier de la Marine Nationale en retraite, a été désigné commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera en mairie sise place Jean Jaurès - 30800 SAINT-GILLES, siège de l'enquête, pendant 32 jours, du vendredi 15 mars au lundi 15 avril 2019, aux jours et heures habituels d'ouverture. Chacun pourra consulter le dossier et, soit consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie, soit les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie, soit les transmettre par courriel à l'adresse suivante : "enquete-publique-photovoltaïque@saint-gilles.fr". Elles seront dans ce dernier cas tenues à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Gard : "http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques".

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants :

- le vendredi 15 mars 2019 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 4 avril 2019 de 9h00 à 12h00
- le lundi 15 avril 2019 de 14h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement ; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique. Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à Monsieur le préfet de région en tant qu'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis tacite en date du 20 février 2019. Le courrier d'information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

Le dossier d'enquête publique y compris l'étude d'impact sur l'environnement, sera consultable pendant la durée de l'enquête :

- en mairie, sur support papier et support informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, sauf jours fériés)
- à la préfecture, sur support papier et support informatique (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité aménagement durable Grand Ouest - 1910, chemin de St-Étienne-à-Larnac 30319 ALÈS Cedex) sur rendez-vous au 04 66 56 45 50
- sur le site internet de la préfecture du Gard : "http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques".

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre au préfet du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Ce dernier en adressera copie à la mairie de SAINT-GILLES.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-GILLES et à la préfecture du Gard (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité aménagement durable Grand Ouest - 1910, chemin de St-Étienne-à-Larnac 30319 ALÈS Cedex) aux jours et heures habituels d'ouverture, et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard : "http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques".

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Pablo FABRE - SAS SOLEIL DE MITRA 5, rue Anatole France 34000 MONTPELLIER - tél. : 06 01 25 56 71 mail : "pablo.fabre@elements.green".

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le préfet du Gard. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, un arrêté refusant le permis de construire, un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le préfet

**L.J.J. RENOVATION**  
SASU au capital de 1 000 euros  
Siège : 127 rue du puits de Brunel  
30000 NÎMES  
RCS NÎMES : 820 064 376

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

Suite à l'AGE du 04/12/2018, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 429 chemin Puech du Teil 30900 NÎMES et ce à compter de ce jour.  
Mention sera faite au RCS de NÎMES.

Pour avis, le Président

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

ALÉSIENNE - SARL au capital de 30 000 euros porté à 300 000 euros. Siège social : 23, rue Saint-Vincent, 30100 ALÈS 519 565 162 RCS NÎMES. Par décision du 31/01/19, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 270 000 euros par incorporation de réserves, pour le porter à 300 000 euros et a modifié l'article 8 des statuts.  
Dépôt et formalités au RCS de NÎMES.

Pour avis

**SARL M.B.S**

au capital de 22 000 euros  
Siège : 11 rue Racine  
30900 NÎMES  
RCS NÎMES : 513 387 225

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Aux termes d'une délibération de l'AGO en date du 31/12/2018, les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur M. BOURGUET Daniel demeurant 9 quai Clémenceau - 30900 NÎMES, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture de liquidation à compter du 31/12/2018.  
Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NÎMES.

Pour avis, le Liquidateur

**ALÈS CÉVENNES SERVICES**

Société à responsabilité limitée  
au capital de 15 000 euros  
Siège social : 7 impasse Bourly  
30100 ALÈS  
RCS NÎMES : B 495 080 814

**DISSOLUTION ANTICIPÉE**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2018, il résulte que :  
Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2018 et sa mise en liquidation.  
L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Monsieur SERVIER Damien, demeurant 7 impasse Bourly - 30100 ALÈS, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.  
Le siège de la liquidation est fixé au 7 impasse Bourly - 30100 ALÈS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.  
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de NÎMES.  
Mention sera faite au RCS de NÎMES.

Pour avis, la Gérance

**ALÈS CÉVENNES SERVICES**

Société à responsabilité limitée  
au capital de 15 000 euros  
Siège social : 7 impasse Bourly  
30100 ALÈS  
RCS NÎMES : B 495 080 814

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2018, il résulte que :  
Les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont :  
- approuvé les comptes de liquidation,  
- donné quitus au liquidateur Monsieur SERVIER Damien, demeurant 7 impasse Bourly - 30100 ALÈS, et déchargé de son mandat,  
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.  
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NÎMES.  
Mention sera faite au RCS de NÎMES.

Pour avis, la Gérance

**SERVICE ANNONCES LÉGALES**

**Asmâa Raki - La Gazette de Montpellier**  
www.lagazettedemontpellier.fr  
www.lagazette-legales.fr  
annonceslegales@gazettedemontpellier.fr  
Tél. : 04 67 06 77 78

**Marie-Laure Boyer - La Gazette de Nîmes**  
www.lagazettedenimes.fr  
www.lagazette-legales.fr  
annonceslegales@gazettedenimes.fr  
Tél. : 04 66 58 77 77